

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 7 (1936)

Heft: 3

Buchbesprechung: La lutte contre la crise [Eugène Böhler]

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

5. aux frais de transport gratuit à l'aller et au retour à la fin du service ;
6. à une allocation de 6 francs par semaine.

Chaque participant devra s'efforcer, tant au cours du travail qu'au repos, de contribuer par son attitude à la réussite du service et de se conformer à la discipline du camp.

Les heures de service et de loisirs sont déterminées par le règlement de la Centrale suisse pour le service volontaire du travail, sur la base des ordonnances fédérales en la matière.

Comme l'année dernière, le programme comporte :

1. l'épierrement de pâturages recouverts d'éboulis et de matériaux transportés par le ruissellement ;
2. la remise en état des chemins d'accès à ces pâturages ;
3. la construction de clayonnages pour arrêter les effets du ravinement ;
4. des conférences, causeries, excursions, exercices sportifs, jeux, dans les heures de loisirs.

Le camp est placé sous la surveillance générale du chef du Département de l'agriculture et de l'Office cantonal du travail. Le Bureau cantonal du génie rural assume la direction technique des travaux.

Les communes de domicile des jeunes chômeurs admis au camp doivent verser une contribution de Fr. 1.— par jour et par homme pour couvrir les frais qui tombent à la charge de l'organisateur et qui ne sont pas subventionnés.

Les autorités communales et les offices de chômage que l'organisation de ce service volontaire de travail intéresse sont invités à annoncer leurs participants jusqu'au 23 mai, à M. A. Droz, professeur, à Delémont, président de la commission du camp, en indiquant pour chacun d'eux : l'année de naissance, la profession, le domicile exact, la grandeur de la chaussure (pointure).



BIBLIOGRAPHIE

La lutte contre la crise, par Eugène Böhler, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et Paul Keller, professeur à l'Institut des hautes études commerciales de St-Gall.

Nous recommandons vivement à nos abonnés la lecture de cette étude intéressante dans laquelle ils trouveront les bases d'un programme positif de lutte contre la crise pour la Suisse. Elle résume l'opinion de deux économistes dont l'un est conseiller économique à l'Institut d'organisation industrielle de l'Ecole polytechnique fédérale. Elle peut être obtenue à l'Imprimerie E. Bühlmann & Co, Berne, pour le prix de 2.— francs.